

SIAEPA 02 Bray

Etude du schéma directeur d'assainissement et zonage d'assainissement

Commune de SAINT-SAIRE

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT



Avec la participation financière de :



Eau – Assainissement – Environnement
Etudes – Audits – Assistance – Formation – Communication

SARL AQUA ENVIRO au capital de 150 000 € - Siège social : 138 rue des Pommiers 76116 CATENAY

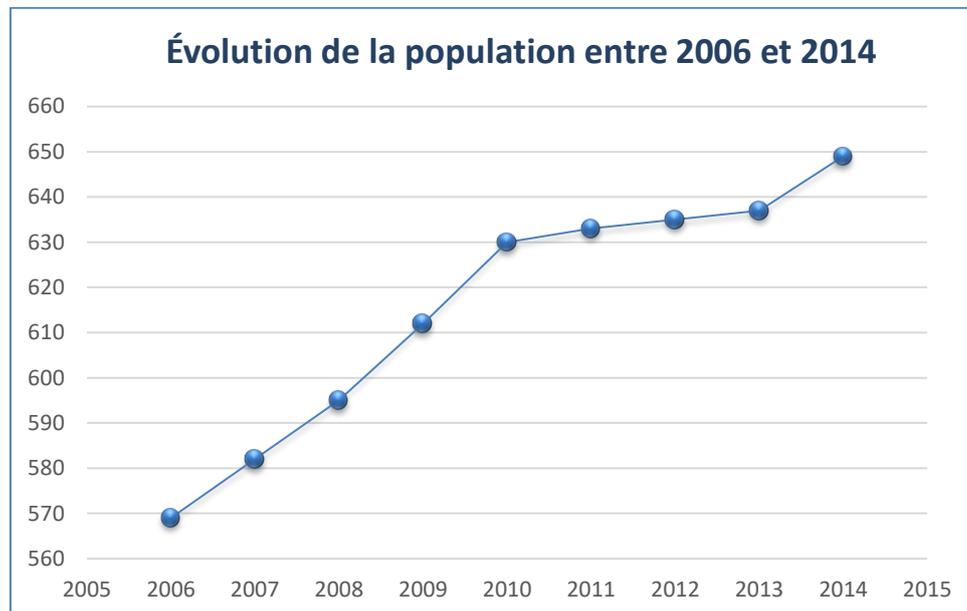
Port : 06-10-30-63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr

RCS ROUEN 494 253 826 - SIRET 494 253 826 00023 - APE 742C - N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826

CHAPITRE 1 : Démographie et urbanisme	3
CHAPITRE 2 : Analyse de l'habitat	5
2.1 Présentation générale	5
2.2 Assainissement existant	5
2.3 Analyse des contraintes de l'habitat	7
CHAPITRE 3 : Caractéristiques géologiques et pédologiques	12
3.1 Géologie.....	12
3.2 Pédologie.....	12
CHAPITRE 4 : Scenarii envisagés en phase 2	14
4.1 Définition.....	14
4.2 APPROCHE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES SOLUTION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	15
4.2.1 Généralités.....	15
4.2.2 Etude financière de l'assainissement collectif.....	17
4.2.3 Les charges d'entretien et d'exploitation de l'assainissement collectif.....	18
4.2.4 Assainissement collectif du village.....	18
4.2.5 Assainissement collectif inter village	21
4.3 ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
4.3.1 Etude technique de l'assainissement non collectif.....	30
4.3.2 Etude financière de l'assainissement non collectif.....	30
4.3.3 Les charges d'entretien et d'exploitation.....	32
4.3.4 Evaluation sommaire de l'assainissement non collectif.....	32
CHAPITRE 5 : CONCLUSIONS.....	33

CHAPITRE 1 : DEMOGRAPHIE ET URBANISME

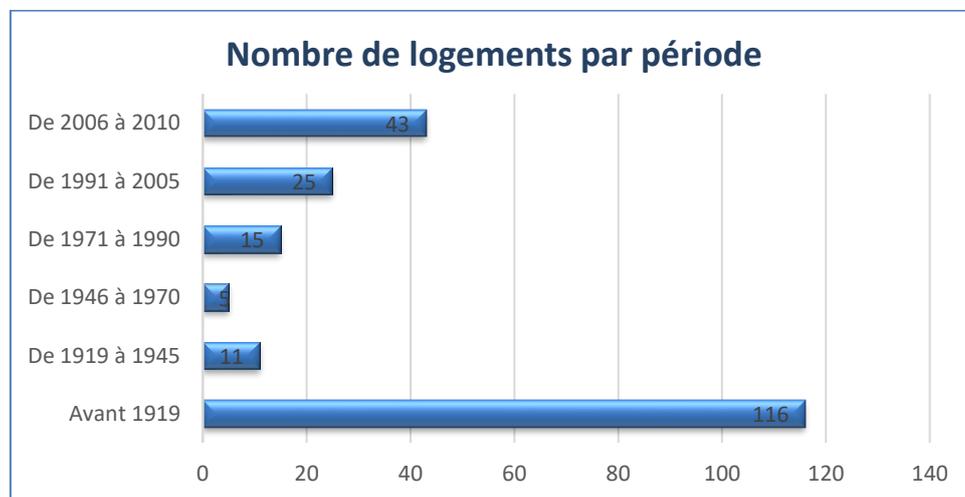
Saint-Saire a connu une augmentation de sa population depuis 2006. En effet, celle-ci s'établit à 14% sur 8 ans, comme le montre le graphique suivant.



Les données de niveau de confort et d'âge des logements sur la commune en 2013, sont compilées dans les tableaux qui suivent. Elles ne concernent uniquement que les résidences principales (pour chacun des tableaux).

✚ Période de construction du logement (avant 2011) :

Période	Nombre de logements
Avant 1919	116
De 1919 à 1945	11
De 1946 à 1970	5
De 1971 à 1990	15
De 1991 à 2005	25
De 2006 à 2010	43



✚ Nombre de pièces par logement :

Nombre	Nombre de logements
1 pièce	0
2 pièces	17
3 pièces	45
4 pièces	75
5 pièces ou plus	96

✚ Niveau de confort du logement :

Agrément	Nombre de logements
Salle de bain avec baignoire ou douche	222
Chauffage central collectif	3
Chauffage central individuel	74
Chauffage individuel "tout électrique"	72

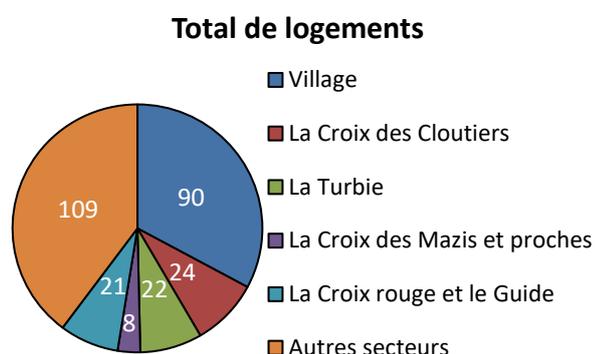
Au nombre de 233, les résidences principales sont 222 à disposer de salle(s) de bain avec baignoire ou douche en 2013, ce qui représente environ 95% de ces logements (sur un total de 293).

CHAPITRE 2 : ANALYSE DE L'HABITAT

2.1 PRESENTATION GENERALE

La commune présente la typologie d'habitat suivante :

- ✚ Le village : 90 logements ;
- ✚ Le hameau «la Croix des Cloutiers» : 24 logements ;
- ✚ Le hameau « la Turbie » : 22 logements ;
- ✚ Les hameaux « la Croix rouge » et « le Guide » : 21 logements ;
- ✚ Des secteurs d'habitats dispersés : 109 logements approximativement ;
- ✚ Le hameau « la Croix des Mazis » et proches : 8 logements ;



En 2014 la commune comptait 665 habitants au total, pour une population municipale de 649 habitants (Insee, 2016).

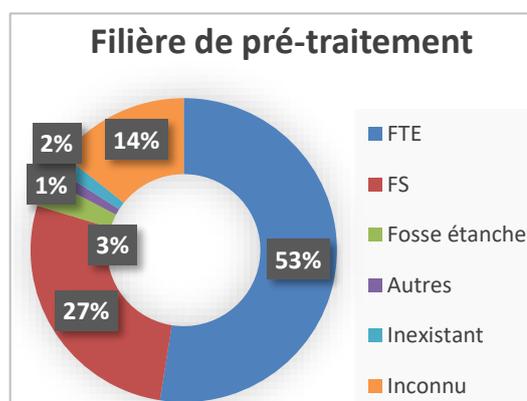
2.2 ASSAINISSEMENT EXISTANT

La commune ne comporte pas à ce jour de système d'assainissement collectif.

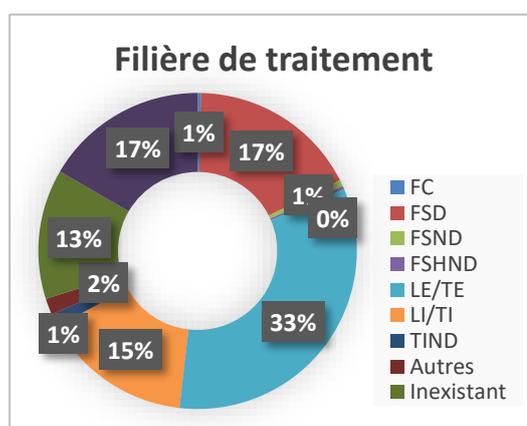
Cependant, on dénombre 301 logements pour lesquels l'assainissement non collectif est mis en place.

Pour ceux-ci, les descriptifs de la filière de traitement et l'état de conformité sont donnés dans les tableaux suivants :

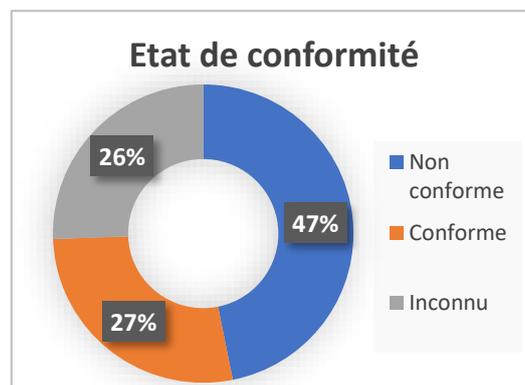
PRE-TRAITEMENT		
Type	Quantité	Pourcentage
FTE	158	52,5
FS	82	27,2
Fosse étanche	9	3,0
Autres	4	1,3
Inexistant	5	1,7
Inconnu	43	14,3



TRAITEMENT		
Type	Quantité	Pourcentage
FC	1	0,3
FSD	52	17,3
FSND	2	0,7
FSHND	1	0,3
LE/TE	100	33,2
LI/TI	46	15,3
TIND	4	1,3
Autres	5	1,7
Inexistant	40	13,3
Inconnu	50	16,6



CONFORMITE générale		
Etat de conformité	Quantité	Pourcentage
Non conforme	141	46,8
Conforme	83	27,6
Inconnu	77	25,6



CONFORMITE par secteur				
Secteur	Conforme	Non Conforme	Non Etablit	Total
Chemin de la Vallée	2	3	2	7
Chemin de Prébende	0	0	5	5
Chemin de Randonnée	1	0	2	3
Chemin des Aulnes	4	0	0	4
Chemin des Calluets	0	3	1	4
Impasse de la Huchonne	1	1	0	2
Impasse de la Turbie	0	0	3	3
Impasse des Pentes	2	1	1	4
Impasse des Pleurs	0	0	1	1
Impasse du Bourg	1	1	0	2
Impasse du Dambec	4	7	0	11
Impasse du Haut	0	2	1	3
Impasse du Mesnil	0	2	0	2
Impasse du Mesnil Sigaux	2	3	3	8
Impasse du Sorson	1	0	1	2
Place des Loisirs	1	0	0	1
Route de Forges	0	1	0	1
Route de la Côte Pavée	8	9	4	21
Route de la Croix des Mazis	18	30	5	53
Route de la Rosière	3	3	4	10
Route de la Sablière	11	18	8	37
Route de Neuville	1	6	3	10
Route de Sommary	7	23	9	39
Route des Bois Illards	1	4	2	7
Route des Sablons	2	1	0	3
Route du Beau Soleil	3	3	2	8
Rue de la Gare	6	6	11	23
Rue de la Source	0	1	4	5
Rue des Cloutiers	1	6	0	7
Rue du Moulin	3	6	3	12
Ruette à Cats	0	1	2	3

2.3 ANALYSE DES CONTRAINTES DE L'HABITAT

L'étude de l'habitat comprend deux niveaux de réflexion :

- + Une analyse générale porte sur l'organisation des différents pôles d'habitat :
 - Structure du bâti.
 - Densité du bâti.
 - Nombre de logement.

- + Une analyse détaillée porte sur l'organisation du bâti à l'échelle parcellaire :

Pour chaque parcelle bâtie, une observation depuis le domaine public permet de définir :

Pour l'assainissement non collectif, les contraintes liées à la réalisation de travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement sur domaine privé.

- Topographie.
- Pompe.
- Complexité de raccordement des sorties d'eaux usées.
- Complexité de pose du prétraitement.
- Complexité de pose du traitement.
- Linéaire.

Pour l'assainissement collectif, les contraintes liées au raccordement de l'habitation à un hypothétique réseau de collecte.

- Topographie.
- Complexité de raccordement des sorties d'eaux usées.
- Linéaire.
- Pompe.

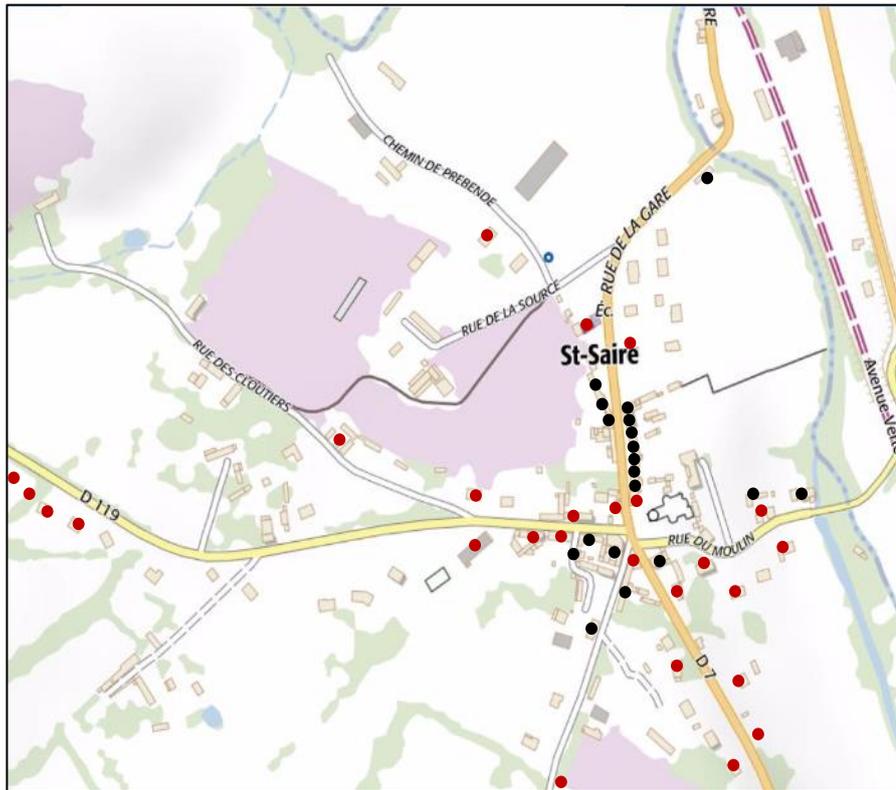
Pour chaque mode d'assainissement, l'approche conduit à la répartition en classes de difficultés notées de 1 à 4

CLASSE	TYPE DE CONTRAINTES
1	Pas de contrainte
2	Contraintes mineures
3	Contraintes moyennes à fortes
4	Contraintes importantes à prohibitives

La mise en relation des données générales et détaillées aboutira à la proposition de solutions d'assainissement raisonnablement envisageables. La structure générale de l'habitat et à plus petite échelle la configuration des parcelles bâties sont des éléments importants dans l'orientation de l'étude des solutions d'assainissement.

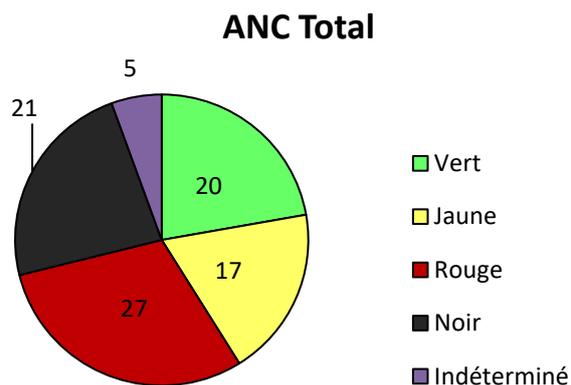
Compte tenu de l'organisation générale de la commune, l'examen des contraintes de l'habitat a été mené uniquement sur le village centre :

La carte suivante illustre pour ce secteur, les habitats dont la mise en œuvre d'un système d'assainissement non collectif serait difficile (rouge) voire impossible (noir) :



Le graphique ci-dessous illustre les proportions d'habitats selon la difficulté de mise en place de l'assainissement non collectif.

Les tableaux suivants récapitulent l'examen de l'habitat mené sur ces zones :



Numéro d'identification	Rue	Numéro	Assainissement non collectif							Assainissement collectif				
			Exutoire	Surface	Accès	Aménagements paysagés	Aménagements des abords	Classe de difficulté	Topographie	Nécessité de pompe	Distance	Accès et aménagements	Classe de difficulté	Topographie
1	Rue de la gare	344	F										F	N
2		206	F						F	N			F	N
3		256	F						F	N			F	N
4				N					F	N			F	N
5		176	N						F	N			F	N
6		172	N						F	N			D	O
7		168	N						F	N			D	O
8		164	N						F	N			F	N
9				N					F	N			F	N
10		135	N									F	N	
11		119	N									F	N	
12		105	N						D	O		F	N	
13		71	N						F	N		F	N	
14		2	N						N	N		F	N	
15		36	N									D	O	
16		48	N									F	N	
17		54	N									F	N	
18		78	N									F	N	
19		88	N									F	N	
20		94	N									F	N	
21		100	N									F	N	
22		108	N									F	N	
23		132	N			n.v	n.v		F	N		D	O	
24	Rue du moulin	22	N						F	N		F	N	
25		38/40							F	N		F	N	
26		83/85		n.v	n.v	n.v	n.v				n.v	F	N	
27		88	Pluv						F	N		F	N	
28		94	Pluv						F	N		F	N	
29		113	N									F	N	
30		133	Pluv						F	O		F	N	
31		134	Pluv						F	O		N	N	
32		161	Riv									F	N	
33		188	Riv						D	O		D	O	
34	Rte de Sommetry	1,3,5,7,1bi	N									F	N	
35		45	N						N	N		F	N	
36		103	N						F	N		D	O	
37		125	N						D	O		D	O	
38		187	N						F	N		D	O	

Numéro d'identification	Rue	Numéro	Assainissement non collectif							Assainissement collectif					
			Exutoire	Surface	Accès	Aménagements paysagés	Aménagements des abords	Classe de difficulté	Topographie	Nécessité de pompe	Distance	Accès et aménagements	Classe de difficulté	Topographie	Nécessité de pompe
39	Route de Sommery	190	F						D	O				F	N
40		150	P						D	O				F	N
41		100	P						F	N				D	O
42		76	P						D	O				F	N
43		54	P						D	O				F	N
44	Route de la Côte Pavée	12	P						D	O				F	N
45		2	P											F	N
46		17	P											F	N
47		10	P											F	N
48		47	P											F	N
49		8	P						F	N				F	N
50		100/1	P											F	N
51		110	P			n.v	n.v							F	N
52		140	F						F	N				F	N
53		45	F						N	N				F	N
54		180	F						F	N				F	N
55		241	F						F	N				F	N
56	272	F						F	N				F	N	
57	Route de la Croix des Mazis	23	N										F	N	
58		27	N										F	N	
59		51	F						D	O				F	N
60		28	N						F	N				F	N
61		45	N						D	O				F	N
62		77	N						D	O				F	N
63		54	N						F	N				F	N
64		82	N						F	N				D	O
65		124	N						F	N				N	N
66			F						F	N				F	N
67	Rue des Cloutiers	120	N						F	N				F	N
68		161	N						D	O				F	N
69		136	N						F	N				F	N
70		235	M						N	N				F	N
71	Route de la Croix des Mazis	199	P						D	O				F	N
72		251	P						F	N				F	N
73		275	P						F	N				D	O
74		266	N						N	N				N	N
75		300	N						F	N				D	O

Numéro d'identification	Rue	Numéro	Exutoire	Assainissement non collectif							Assainissement collectif				
				Surface	Accès	Aménagements paysagés	Aménagements des abords	Classe de difficulté	Topographie	Nécessité de pompe	Distance	Accès et aménagements	Classe de difficulté	Topographie	Nécessité de pompe
76	Route de la Croix des Mazis	317	N						F	N				F	N
77		319	N			n.v	n.v		F	N				F	N
78		321	N			n.v	n.v		F	N				F	N
79		341	F						D	O				F	N
80		433	F						F	N				F	N
81			F						F	N				F	N
82		509	F						F	N				F	N
83		537	F						F	N				F	N
84		370	N						D	O				D	O
85	Rue de la Source	76	N						F	N				D	O
86	Chemin de Prebende	74	P						F	N				D	O
87		71	N			n.v	n.v		F	N				D	O
88		167	N						D	O				D	O
89		177	M						F	N				N	N
90		180	N						D	O				F	N

Secteurs d'habitats dispersés :

Nom	Nombre d'habitats
La Croix des Cloutiers	24
La Turbie	22
La Croix des Mazis	8
La Croix rouge et le Guide	21
Autres secteurs	109
TOTAL	184

❖ Sol limoneux sableux sur sables de faciès Wealdien

Topographie : contexte variable sur pente diverses également

Profil pédologique : constitué d'une couche de limon sableux parfois faiblement argileux d'une épaisseur variable, reposant sur des sables fins pouvant être également être faiblement argileux. De couleur ocre-brun à brun-jaune.

Mode d'assainissement proposé : épandage souterrain

Localisation : sur l'ensemble du territoire communal

❖ Sol limoneux sableux sur sables

Topographie : contexte variable sur pente diverses également

Profil pédologique : Quasi identique au profil précédant à la différence que ce type de sol ne soit pas marqué par la présence d'argile.

Mode d'assainissement proposé : épandage souterrain

Localisation : sur l'ensemble du territoire communal

 Unité C :

❖ Sols limoneux sableux développé sur argiles et sables du Portlandien moyen

Topographie : en haut de versant et versant sur pente faible à moyenne

Profil pédologique : de 0 à 25 centimètres le sol est constitué de limon sableux faiblement argileux humifère, de couleur brun foncé. Jusqu'à 70 cm on trouve des argiles vert-olive à tâches de rouille. Plus en profondeur, ces argiles sont mêlées à des sables, l'ensemble arborant une couleur vert-olive à rouge avec des concrétions ferro-manganiques.

Présence potentielle de nappes perchées temporaires.

Mode d'assainissement proposé : lits filtrants drainés

Localisation : dans la vallée de Béthune et sur l'ensemble du territoire communal

❖ Sol sableux et limoneux-argileux reposant sur des alternances argile/marno-calcaire

Topographie : variable sur pente faible à forte

Profil pédologique : Sur 50 cm, on trouve un sol brun foncé humifère limoneux et argileux à dominance sableuse ou bien sableux et argileux à dominance limoneuse.

Présence potentielle de nappes perchées temporaires.

Mode d'assainissement proposé : lits filtrants drainés

Localisation : sur les versants de la Béthune

❖ Sol hydromorphe sur alluvions récentes

Topographie : en fond de vallée humide en pente nulle

Profil pédologique : limon faiblement argileux noir et tourbeux sur les 50 premiers centimètres qui laisse place ensuite à un limon argileux gris foncé à brun.

Présence de nappe permanente alluviale.

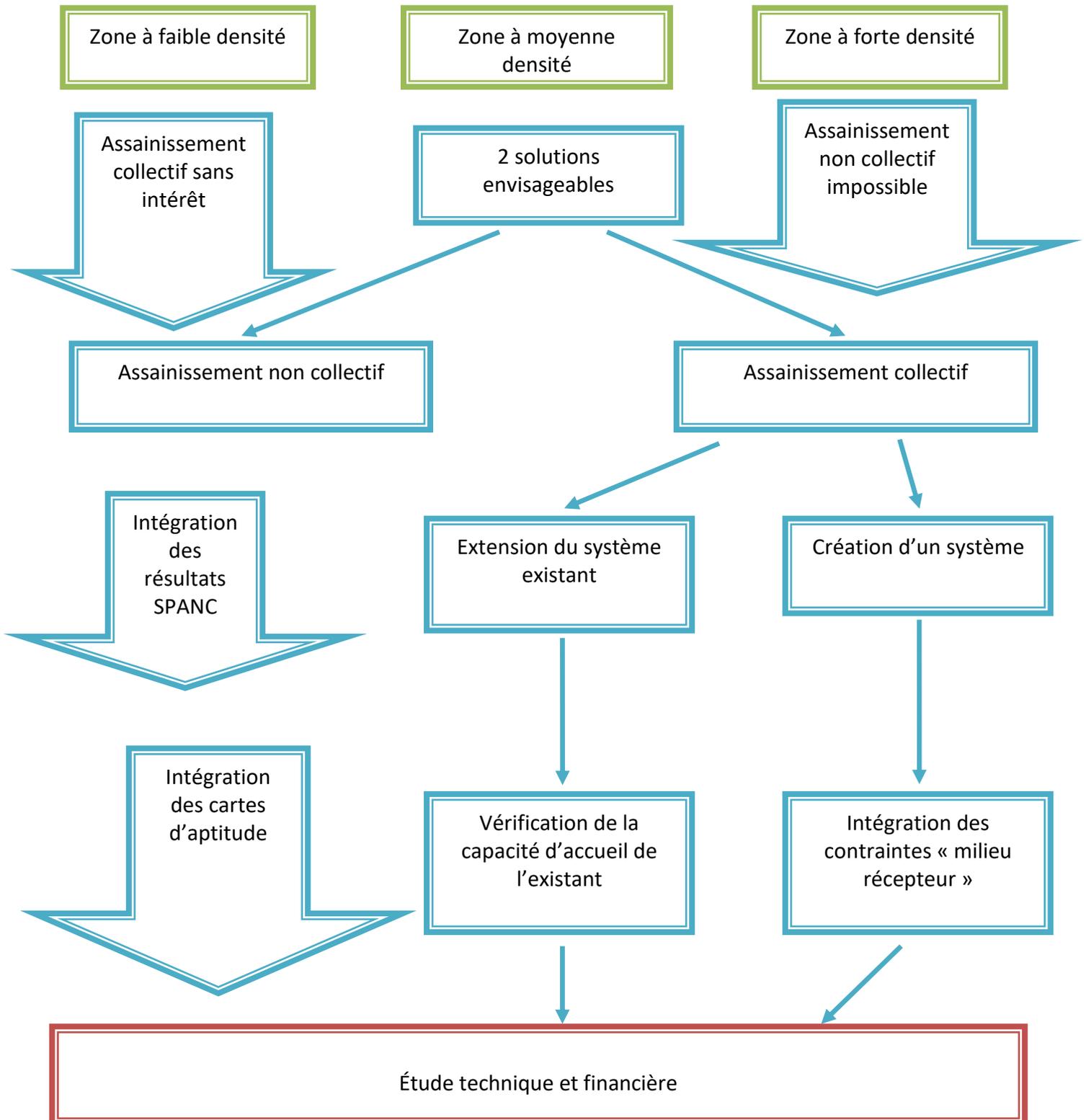
Mode d'assainissement proposé : lits filtrants drainés

Localisation : le long de la Béthune

CHAPITRE 4 : SCENARIIS ENVISAGES EN PHASE 2

4.1 DEFINITION

L'analyse des contraintes d'habitat a permis d'évaluer la faisabilité des deux grands modes d'assainissement. Le synoptique suivant rappelle la démarche qui sera développée en phase 2 de la mission.



L'application à la commune de SAINT-SAIRE est la suivante :

Zone d'habitat	Nombre de logements	Densité d'habitat	Scénarii envisagés
Village	90	Moyenne	ANC AC Création station
Autres zones	184	Faible	ANC

4.2 APPROCHE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES SOLUTION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.2.1 Généralités

L'assainissement collectif est composé d'un système de collecte des eaux usées et d'une unité de traitement.

Les communes ou leur regroupement prennent en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif. Les usagers concernés sont tenus de se raccorder au système de collecte. Les travaux de raccordement sont à leur charge.

4.2.1.1 La collecte des eaux usées

La collecte des eaux usées peut être de différentes natures. On distingue ainsi :

- ✚ la collecte unitaire : les eaux usées domestiques et les eaux pluviales sont collectées dans un réseau unique.
- ✚ La collecte séparative : les eaux usées sont seules collectées et dirigées vers l'unité de traitement, les eaux pluviales peuvent faire l'objet d'un autre réseau de collecte.

Dans un contexte rural et en l'absence d'infrastructures existantes, la solution d'un réseau séparatif sera retenue systématiquement.

Bien qu'à priori séduisante, la collecte unitaire pose de nombreux problèmes :

- ✚ Les eaux d'eaux pluviales varient en fonction des conditions météorologiques. Les ouvrages de collecte doivent être dimensionnés en conséquence. Ce surdimensionnement peut être pénalisant en période sèche pour obtenir des conditions d'écoulements satisfaisantes.
- ✚ Les eaux pluviales sont faiblement chargées en pollution, ou présentent des charges polluantes très différentes de celles des eaux usées. Les ouvrages de traitement devront être adaptés. Les variations de charge liées aux apports d'eaux pluviales, la forte dilution des eaux usées sont peu compatibles avec une majorité de système d'épuration à faible charge.

Le mode de transport des eaux peut également faire l'objet de variante :

- ✚ Collecte gravitaire.
- ✚ Collecte sous pression.
- ✚ Collecte sous vide.

La mise en œuvre d'une collecte gravitaire sera privilégiée avec la mise en œuvre de poste de refoulement lorsque la topographie l'imposera.

Le réseau comprendra ainsi :

Des boîtes de raccordement placées en limite de propriété, elles sont reliées au réseau par une conduite en diamètre 160mm.

Le collecteur principal sera composé d'une conduite en diamètre 200, il sera posé avec une pente minimale de 0,5% pour assurer un auto-curage satisfaisant.

Des regards de visites seront placés tous les 50 mètres ou à chaque changement de direction.

Des postes de relevage ou de refoulement, ces ouvrages seront placés pour s'affranchir des contraintes topographiques qui feront obstacle à la collecte gravitaire. Un poste se compose d'une bêche au sein de laquelle sont placées les groupes de pompes immergées. Le poste devra être dimensionné en fonction du débit d'effluents et de la hauteur à relever.

Le refoulement s'effectuera au sein d'une canalisation sous pression. Le choix du diamètre de cette conduite devra prendre en compte le temps de séjour des effluents. Un séjour prolongé des eaux usées, favorise la formation d'hydrogène sulfuré. Ce gaz est corrosif en milieu humide et présente une forte toxicité ; de plus des odeurs nauséabondes accompagnent ce gaz et se propagent. Des traitements adaptés peuvent être envisagés.

4.2.1.2 Unité d'épuration

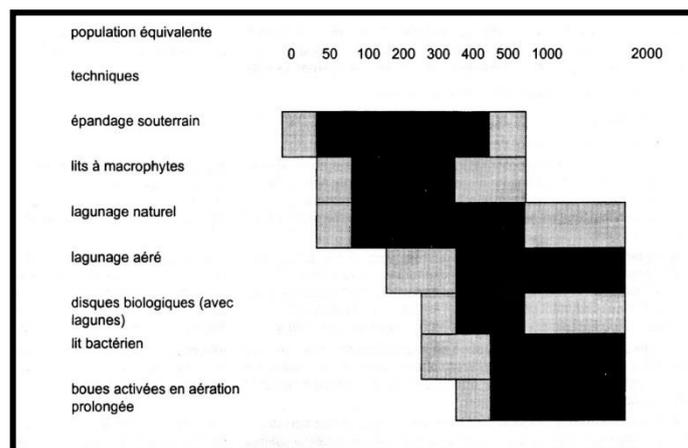
A l'extrémité des réseaux de collecte, à défaut de station existante, une nouvelle unité de traitement sera mise en œuvre. Le choix du système de traitement est conditionné par diverses caractéristiques.

Doivent être prises en compte :

- ✚ La capacité de la station : une évaluation de la capacité de la station sera proposée.
- ✚ La nature du milieu récepteur et sa vulnérabilité. Ces paramètres permettront de définir un niveau de rejet.
- ✚ En l'absence d'exutoire, la recherche d'une solution alternative de dispersion

Le schéma ci-dessous présente le domaine d'application des principaux procédés d'épuration utilisés pour des collectivités rurales.

On ajoutera à ce tableau les filtres plantés de macrophytes pouvant convenir entre 30 et 500 EH



L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

4.2.1.3 Etude technique de l'assainissement collectif.

Dans le cadre de l'étude technique, il sera proposé les éléments suivants :

- ✚ Tracé du réseau
- ✚ Linéaire par type de réseau
- ✚ Nombre de raccordements
- ✚ Nombre d'ouvrages de relèvement et capacité en EH
- ✚ Tracé et linéaire de refoulement
- ✚ Les difficultés mises en évidence lors des reconnaissances seront signalées : sur-profondeur, conditions spécifiques de pose...

Un volet sera enfin consacré aux conditions de raccordement sur domaine privé. Ces travaux sont à la charge du propriétaire. Il s'agira de recenser :

- ✚ Les difficultés de réalisation des travaux mises en évidence lors de l'étude de l'habitat
- ✚ Les besoins en prétraitement : Séparateurs à graisses...
- ✚ Les besoins en poste de relevage.

L'étude technique proposera un site d'implantation ou plus précisément une zone souhaitable d'implantation de l'unité d'épuration. Elle définira les contraintes à prendre en compte et suggéra une ou plusieurs techniques d'épuration.

4.2.2 Etude financière de l'assainissement collectif.

L'estimation financière a été réalisée sur la base des prix suivants :

Pour la collecte des eaux usées.

Réseau gravitaire sous chaussée	200 € HT le mètre.
Réseau gravitaire sous départementale	250 € HT le mètre.
Réseau gravitaire avec sur-profondeur sous chaussée	300 € HT le mètre.
Branchement, partie publique	1500 € HT l'unité.
Réseau de refoulement	130 € HT le mètre
Poste de relevage principal	50 000 € HT l'unité
Poste de relevage secondaire	40 000 € HT l'unité

Pour l'épuration.

Le coût du dispositif d'épuration sera calculé en fonction d'un ratio par équivalent habitant.

Pour les filtres plantés de macrophytes, une base de 1300 € HT par EH.

Pour une station de type disque biologique filières préfabriquées, une base de 1000 € HT par EH.

Pour la dispersion, une base de 200 € HT par EH.

Poste d'alimentation, 40000 € HT par unité.

Pour les dispositifs de petite capacité, ces ratios ne seront pas appliqués. Des estimations au cas par cas seront proposées.

Pour la partie privative.

Les travaux à réaliser entre l'habitation et la boîte de branchements sont évalués forfaitairement en fonction de la classe de difficulté.

Classes de difficulté	Coût retenu
1	1000 €
2	2000 €
3	3000 €
4	4000 €

La mise en place d'un poste de relevage individuel sera chiffrée 2500 € HT.

4.2.3 Les charges d'entretien et d'exploitation de l'assainissement collectif.

La mise en œuvre d'un système d'assainissement collectif imposera à la collectivité la prise en charge des charges d'entretien. A ce stade de l'étude, le descriptif et l'analyse de ces charges seront sommaires. Dans les calculs, il est pris en compte 2,8 EH par branchement et 80m³ de consommation par branchement.

Deux postes seront examinés :

- ✚ Au niveau des réseaux, les bases financières suivantes seront prises en compte :
 - L'entretien des branchements sera estimé à **10 €** HT / bcht / an.
 - L'entretien des réseaux gravitaires sera estimé à **0,5 €** HT / ml / an.
 - Pour les postes de relèvement, la surveillance régulière des ouvrages est estimée à **1500 €** par an.
- ✚ Au niveau des stations d'épuration,
 - L'entretien sera estimé à **60€** HT/an/EH pour les filtres plantés et pour la filtration sur sable.
 - Dans le cas de raccordement sur une station existante :
 - 40€/EH/an pour les lagunages
 - 100€/EH /an pour les boues activées

4.2.4 Assainissement collectif du village

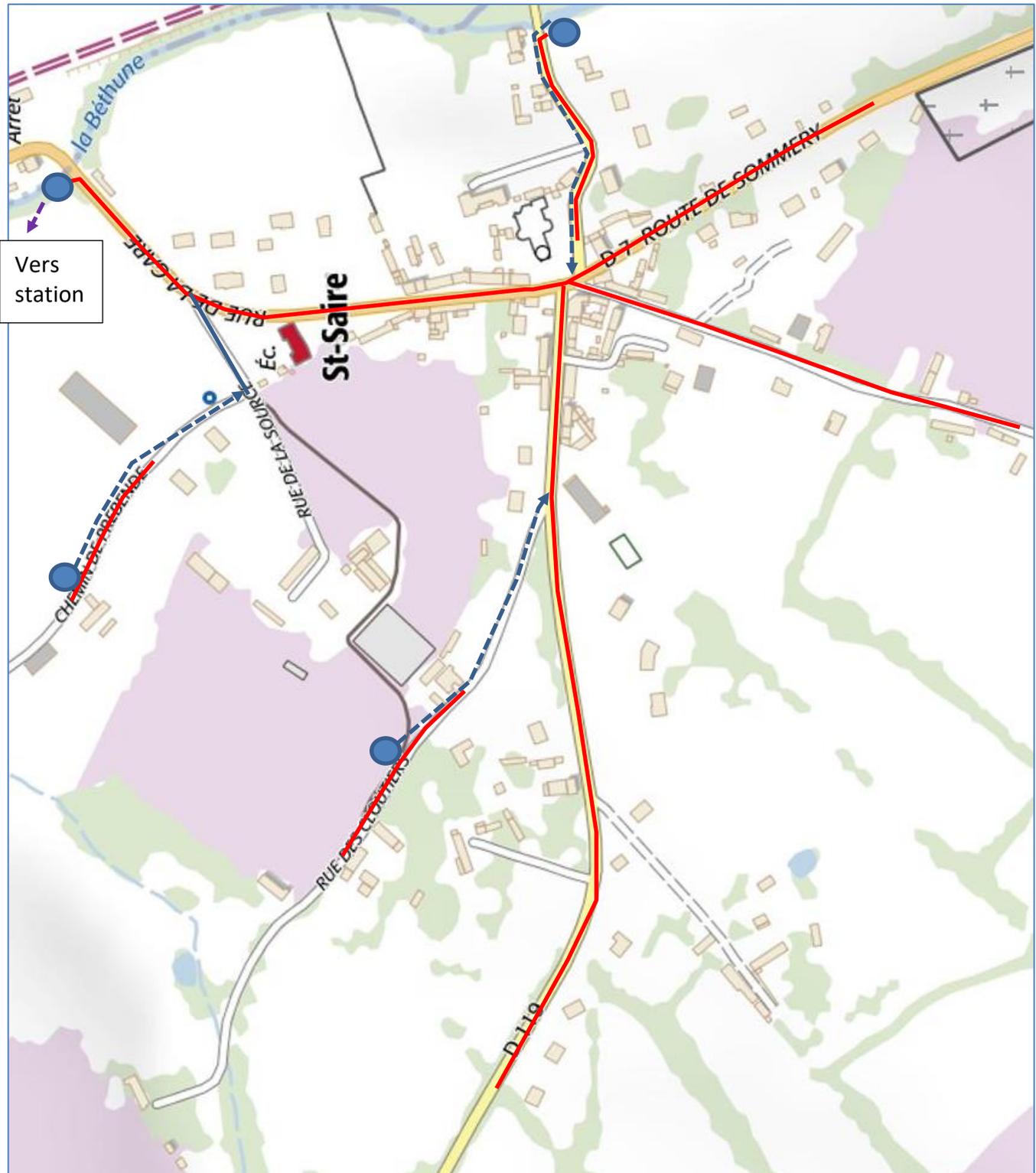
Pour le village, la collecte des eaux usées pourra être gravitaire sur une majorité du village. Trois rues seront rattachées au réseau principal par un poste de refoulement :

- ✚ Rue des moulins
- ✚ Chemin de prébende,
- ✚ Impasse des cloutiers.

L'implantation de la station d'épuration imposera une réflexion particulière pour s'affranchir de deux contraintes principales : zone inondable et humide à proximité de la rivière, proximité des habitations.

Le projet imposera :

- Réseau gravitaire : 1 875m
- Postes de refoulement : 3 hors poste de transfert pour la station d'épuration
- Réseau de refoulement : 540m



Une estimation sommaire peut être dressée

 Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	1875	375 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	540	70 200,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	3	150 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	90	135 000,00 €
SOUS TOTAL			730 200,00 €
Divers			146 040,00 €
TOTAL			876 240,00 €

9 736,00 €

 Traitement

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Station	1 300,00 €	300	390 000,00 €
SOUS TOTAL			440 000,00 €
Divers			88 000,00 €
TOTAL			528 000,00 €

 Pour la partie privée,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	13	13 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	41	82 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	35	105 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	1	4 000,00 €
Poste de relevage	2 500,00 €	17	42 500,00 €
SOUS TOTAL			246 500,00 €
Divers			49 300,00 €
TOTAL			295 800,00 €
Nombre de branchement	90	par bcht	3 286,67 €

 Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	1875	1 875,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	90	900,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	3	4 500,00 €
Station	60,00 €	300	18 000,00 €
Total par an			25 275,00 €
Ramené au m3	7200	m3	3,51 €

 Synthèse

	Assainissement du village avec création d'une station d'épuration
Montant de l'investissement public	1 354 240 €
Cout par branchement	15 471,11 €/Bcht
Montant de l'investissement privé	295 800€
Cout par branchement	3 287€
Entretien	3,51€/m3

4.2.5 Assainissement collectif inter village

Une solution permettant le traitement des eaux usées des trois villages de Bouelles, de Saint-Saire et de Nesle Hodeng sur un site commun a été envisagée selon le principe suivant :

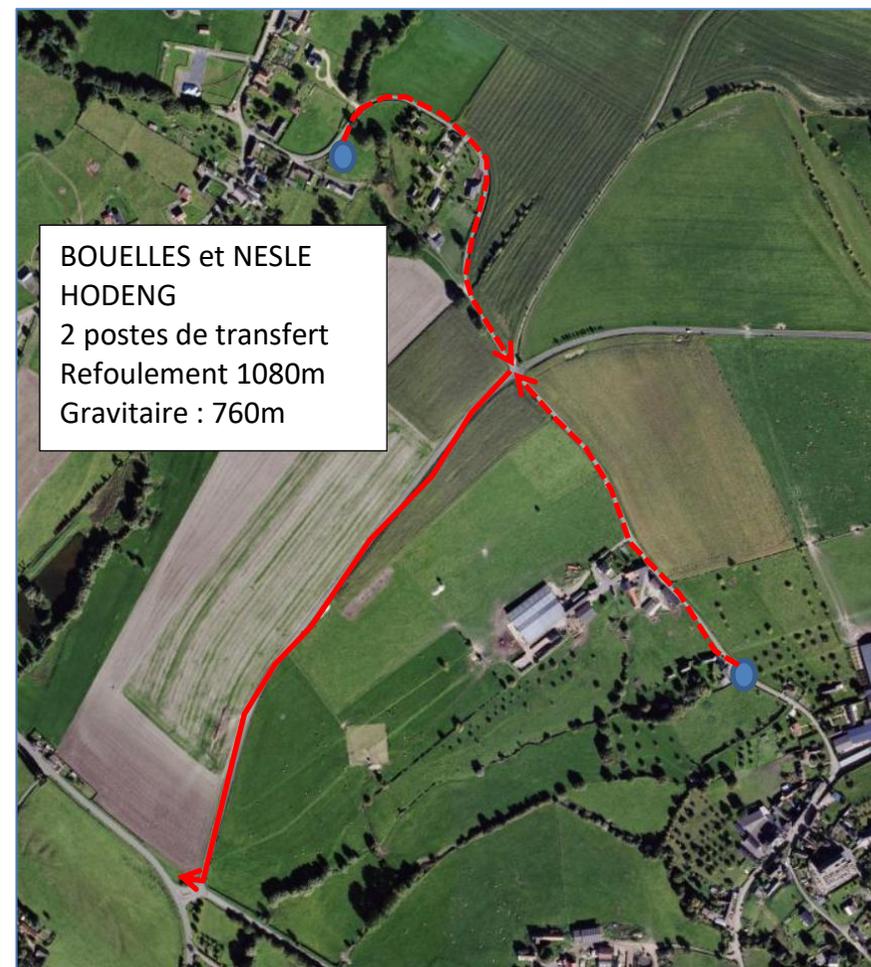
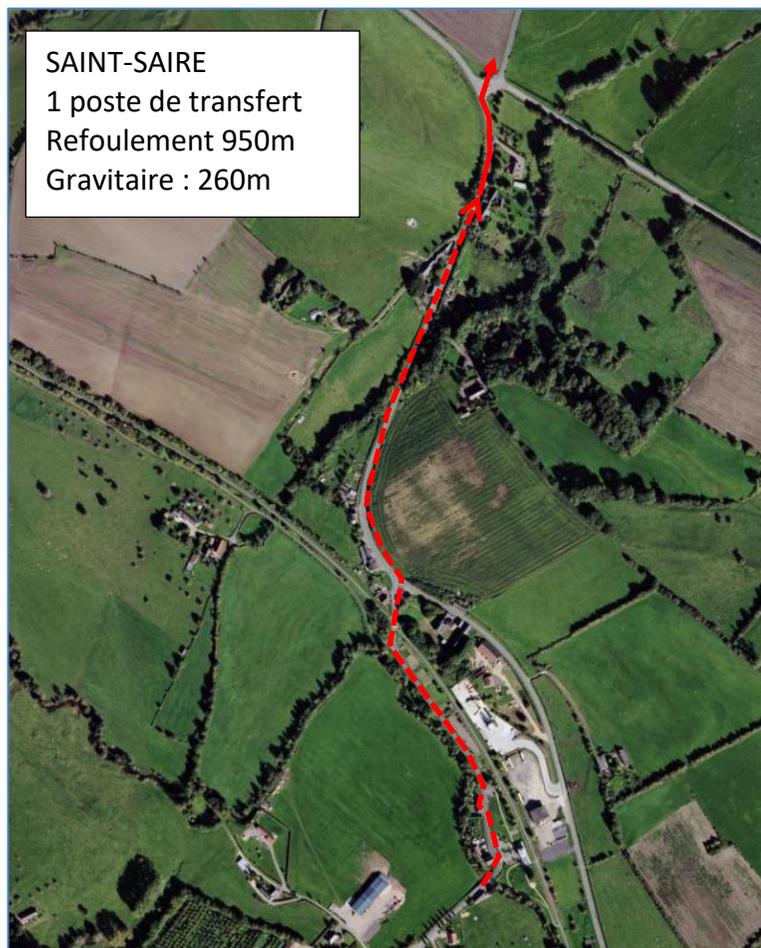
-  Pour la commune de Bouelles, le projet est conservé en l'état. Le poste prévu pour transférer l'ensemble des eaux usées vers la station servira de transfert vers un collecteur gravitaire commun avec la commune de Nesle Hodeng
-  Pour la commune de Nesle Hodeng, la structure du réseau sera inversée pour transférer les eaux vers un collecteur gravitaire commun avec la commune de Bouelles
-  Pour la commune de Saint-Saire, le projet est conservé en l'état. Le poste prévu pour transférer l'ensemble des eaux usées vers la station servira de transfert vers la station inter village.
-  sur ce tronçon , il sera possible de raccorder 14 habitations de la commune de Nesle-Hodeng situées Route de Saint-Saire et Route de Forges.

Le projet regroupera ainsi :

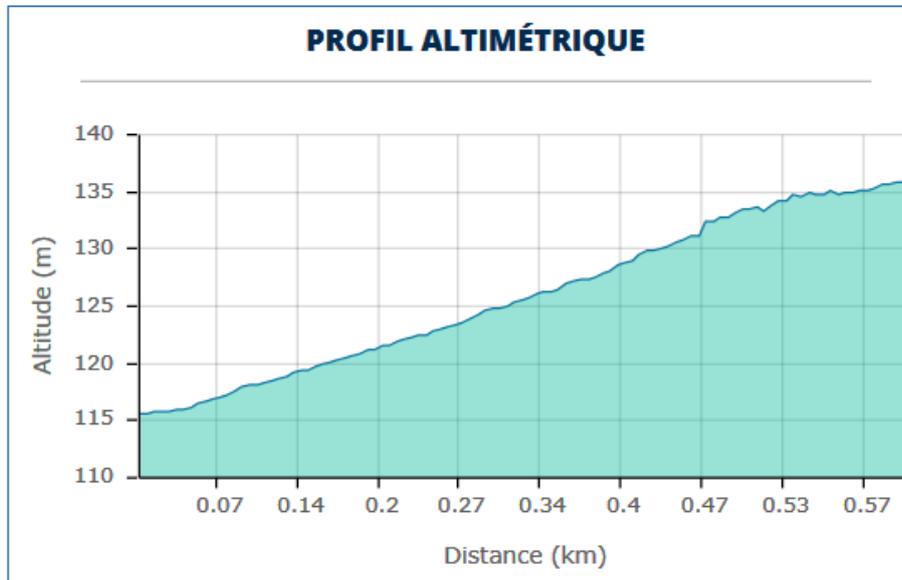
-  BOUELLES : 45 Branchements
-  NELSE HODENG : 39 branchements
-  Ecart de NESLE HODENG : 14 branchements
-  SAINT-SAIRE : 90 Branchement

La station d'épuration recevra ainsi 188 branchements soit environ 530 EH. En prenant en compte l'évolution démographique (1% par an sur 20ans) il convient de prévoir une station de 640EH minimum.

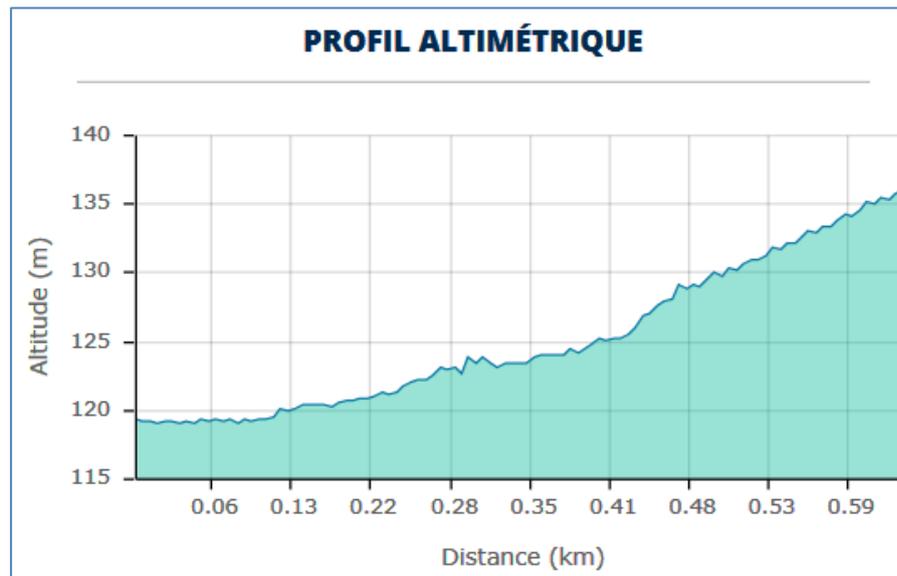




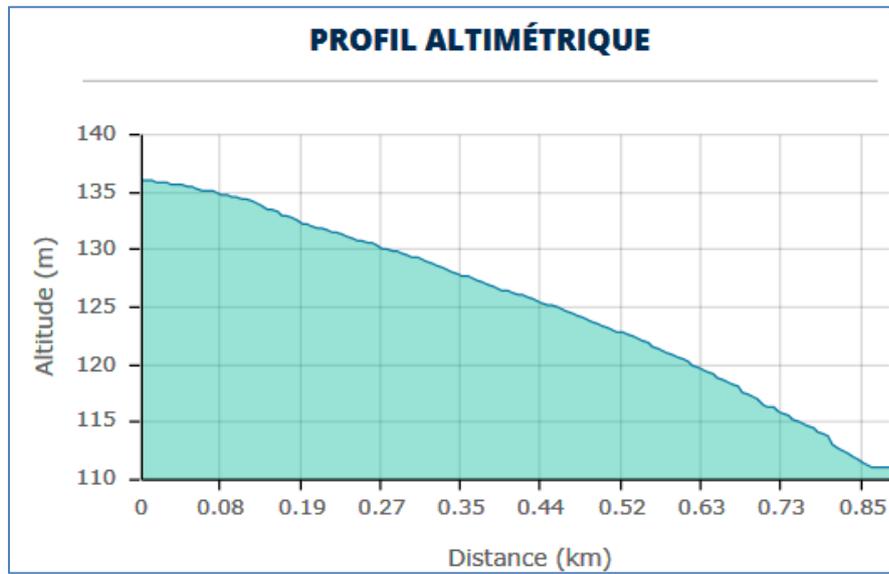
✚ Profil du transfert de Bouelles



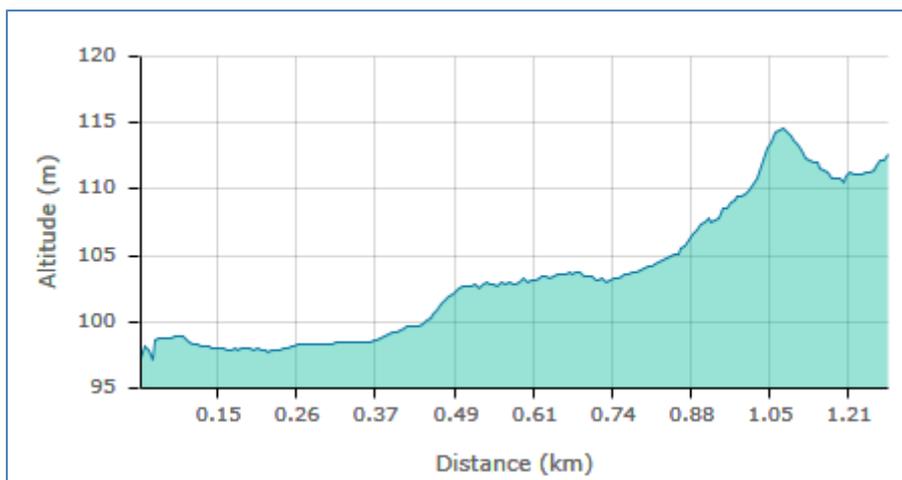
✚ Profil du transfert de Nesle-Hodeng



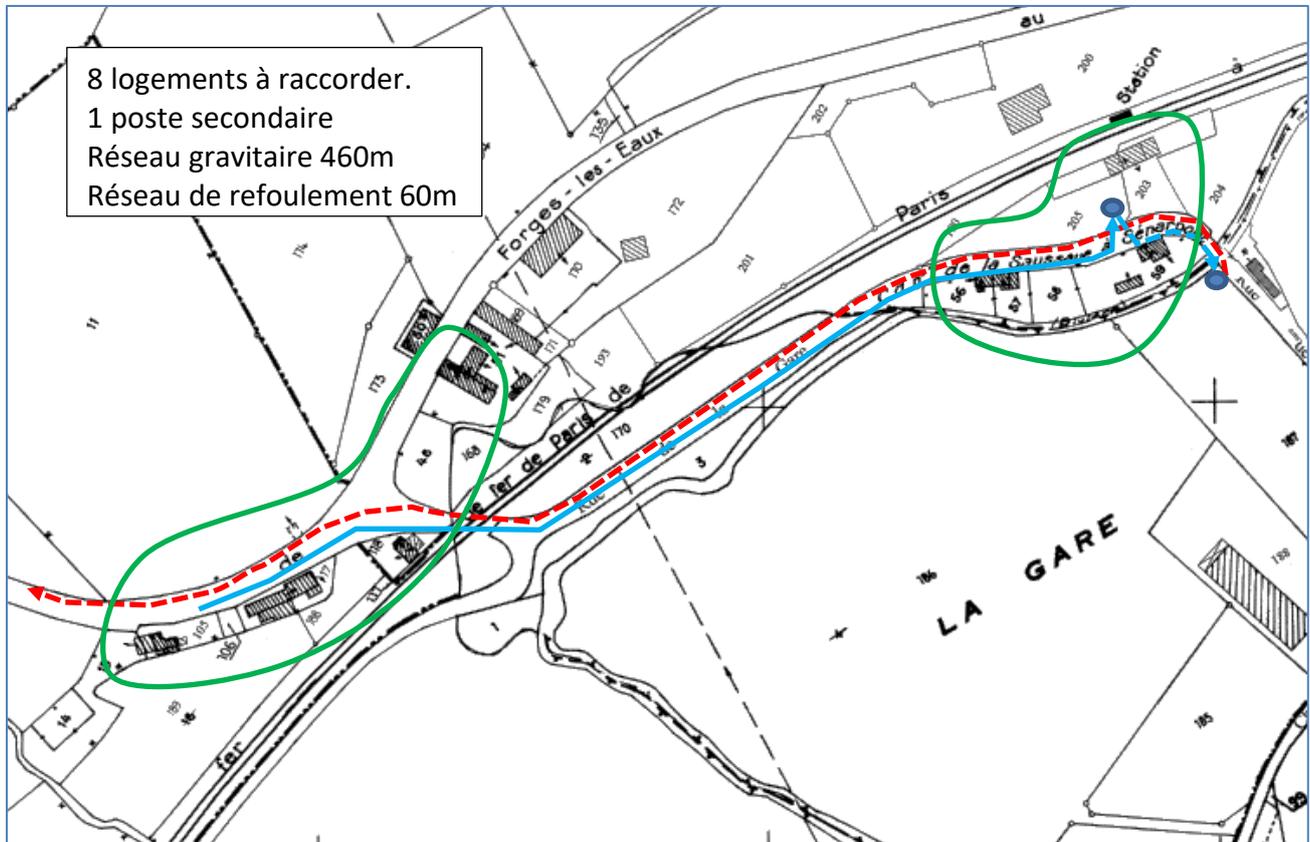
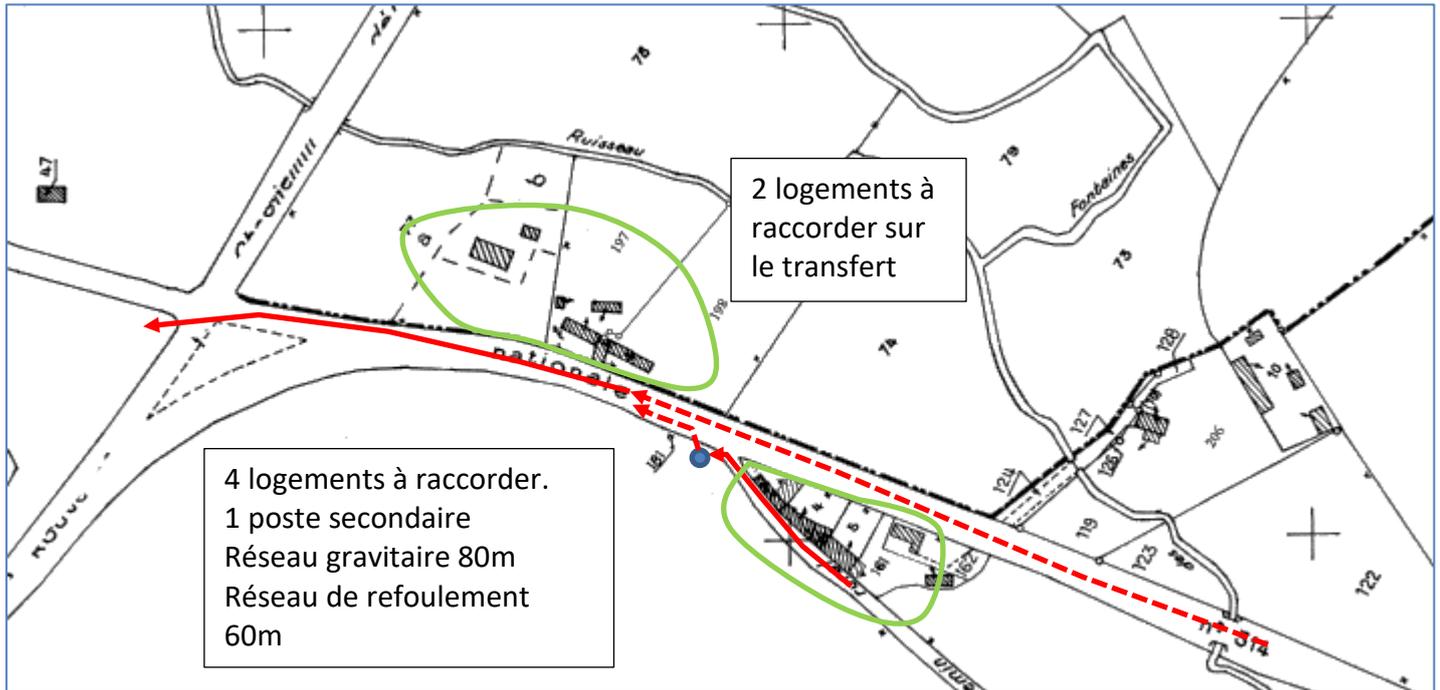
- ✚ Profil du gravitaire entre les deux refoulements et la station



- ✚ Profil entre Saint-Saire et l'implantation potentielle de la station



Le raccordement des habitations situées sur le tracé du transfert imposera les aménagements suivants :



Le projet d'assainissement inter village devra comprendre les équipements suivants

- ✚ Collecte sur le village de NESLE-HODENG :
 - Réseau gravitaire : 1 400m
 - Postes de refoulement : 2
 - Réseau de refoulement : 310m
 - Branchements : 39
- ✚ Collecte sur le village de BOUELLES :
 - Réseau gravitaire : 1400m
 - Postes de refoulement : 3
 - Réseau de refoulement : 510m
 - Branchements : 45
- ✚ Collecte sur le village de SAINT SAIRE:
 - Réseau gravitaire : 1 875m
 - Postes de refoulement : 3
 - Réseau de refoulement : 500m
 - Branchements : 90
- ✚ Collecte sur les écarts de NESLE-HODENG :
 - Réseau gravitaire : 540m
 - Postes de refoulement : 2 (Secondaire)
 - Réseau de refoulement : 140m
 - Branchements : 14
- ✚ TRANSFERT
 - Refoulement : 2030m
 - Gravitaire : 1020m
 - Poste : 3

Une estimation sommaire peut être dressée

- ✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	5975	1 195 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	3490	453 700,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	11	550 000,00 €
Poste secondaire	40 000,00 €	2	80 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	188	282 000,00 €
SOUS TOTAL			2 560 700,00 €
Divers			512 140,00 €
TOTAL			3 072 840,00 €

16 344,89 €

✚ Traitement

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Station	1 300,00 €	640	832 000,00 €
SOUS TOTAL			882 000,00 €
Divers			176 400,00 €
TOTAL			1 058 400,00 €

✚ Pour la partie privée,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	39	39 000,00 €
Classe 2	2 000,00 €	93	186 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	53	159 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	3	12 000,00 €
Poste de relevage	2 500,00 €	39	97 500,00 €
SOUS TOTAL			493 500,00 €
Divers			98 700,00 €
TOTAL			592 200,00 €
Nombre de branchement	188	par bcht	3 150,00 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	5975	5 975,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	188	1 880,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	13	19 500,00 €
Station	60,00 €	640	38 400,00 €
Total par an			65 755,00 €
Ramené au m3	15040	m3	4,37 €

✚ Synthèse

	Assainissement inter village
Montant de l'investissement public	4 131 240€
Cout par branchement	21 974 €/Bcht
Montant de l'investissement privé	292 200€
Cout par branchement	3 150€
Entretien	4,37€/m3

4.3 ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif est composé de dispositifs permettant le traitement et l'élimination des eaux usées des habitations, lorsque ces dernières ne sont pas desservies par un réseau public de collecte. Il s'agit d'installations implantées sur domaine privé et à ce titre, placées sous la responsabilité du propriétaire de l'habitation. La loi sur l'eau du 30/12/2006 modifiant celle du 3 janvier 1992 impose toutefois à la collectivité d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement collectif.

Les prescriptions techniques de l'assainissement non collectif sont définies dans un arrêté du 27 avril 2012. Ce texte remplace les arrêtés du 6 mai 1996 et du 07/09/2009. Les dispositifs doivent recevoir la totalité des eaux usées domestiques de l'habitation : eaux vannes (WC) et eaux ménagères (cuisine, salle de bain, lave-linge, lave-vaisselle...). Les eaux pluviales sont exclues.

Une installation doit comprendre deux étapes :

- ✚ Le pré-traitement, il peut être réalisé par voie aérobie ou anaérobie, en pratique cette dernière filière est seule retenue.

Les ouvrages de pré-traitement anaérobie sont de trois types :

- ✚ **La fosse septique « toutes eaux usées »**, elle constitue le dispositif obligatoire par lequel toutes les eaux usées doivent transiter. Son rôle est double, elle assure une séparation physique des matières solides et des déchets flottants contenus dans les eaux usées, d'une part ; et une liquéfaction de ces matières par le développement d'une activité biologique liée à des bactéries anaérobies. Son volume minimum est de 3000 litres, il est adapté à la taille de l'habitation.
- ✚ **Le séparateur à graisses**, vestige des réglementations antérieures, ce dispositif a pour fonction d'assurer un pré-traitement physique des eaux ménagères et en particulier des eaux issues de la cuisine. Il se place à l'amont de la fosse toutes eaux. En pratique, la fosse toutes eaux assure un pré-traitement efficace des graisses. La mise en place du séparateur à graisses n'est pas obligatoire voire inutile. Il sera uniquement utilisé dans des cas particuliers : Activités à forte production de graisses, distance importante entre la sortie des eaux de cuisine et la fosse toutes eaux.
- ✚ **Le Pré-filtre**, ce dispositif est placé en sortie de la fosse toutes eaux. Il se compose d'un volume noyé de graviers ou de pouzzolane. Il est également appelé indicateur de colmatage. Son rôle est de stopper les éventuels départs de matières solides de la fosse. Séduisant sur son principe, l'efficacité du pré-filtre est souvent contestée.

- ✚ L'épuration-dispersion, les eaux usées en sortie des dispositifs de prétraitement doivent être épurées et évacuées. L'arrêté du 14 mai 2012 propose plusieurs filières adaptées à différents types de sites. Les différentes catégories ont été présentées au chapitre 3.3 du présent rapport. Il convient de rappeler que les filières assurant l'épuration et l'évacuation des eaux usées par le sol devront être privilégiées.

L'étude de l'assainissement non collectif doit être replacée dans le contexte réglementaire actuel :

- ✚ Les communes n'ont pas vocation à prendre en charge les frais de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, toutefois de nombreuses collectivités ont initié des opérations de mise en conformité sous maîtrise d'ouvrage publique. Ces opérations permettent :
 - D'accélérer la mise à niveau des installations.
 - Une meilleure maîtrise des conditions de conception et de réalisation.
 - De faire bénéficier aux usagers d'un service proche de l'assainissement collectif.
 - L'usager a toute liberté d'adhésion à ce type d'opérations.
- ✚ Le parc d'installations existantes est loin d'être satisfaisant. Toutefois, certaines habitations disposent d'installations conformes, d'autres du fait de leur ancienneté ne respectent pas les normes mais sont fonctionnelles.

L'objectif du contrôle n'est pas une mise aux normes systématique des installations. Il s'agit prioritairement de vérifier l'absence de nuisances, de risques sanitaires ou de pollutions des eaux souterraines ou superficielles.

Au stade de notre réflexion, il est évident que l'étude technique et financière ne pourra rester que d'ordre général.

Les bases de travail seront les suivantes :

- ✚ Pour une comparaison équitable avec l'assainissement collectif, il sera retenu l'hypothèse d'une mise en conformité de la totalité des installations sous maîtrise d'ouvrage publique.
- ✚ L'étude technique proposera une analyse de la répartition des filières d'épuration dispersion par extrapolation des résultats de l'étude des sols et croisement avec l'examen des contraintes topographiques parcellaires et de la disponibilité d'exutoire.
- ✚ La création d'exutoire ou leur réaménagement seront examinés.
- ✚ Les difficultés de réalisation des travaux sur les parcelles privées seront prises en compte (Classe de difficulté).

4.3.1 Etude technique de l'assainissement non collectif

L'étude technique concerne les aspects suivants :

- ✚ La répartition des filières d'épuration et de dispersion.
- ✚ Les besoins en poste de relevage.
- ✚ Les difficultés de réalisation des travaux.
- ✚ Les exutoires.

4.3.2 Etude financière de l'assainissement non collectif

L'estimation du coût de la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif prend en compte une remise en conformité totale sans conservation de l'existant. Cette approche est très générale et ne doit aucunement constituer une approche financière à l'échelle d'une habitation ou

d'un secteur. Elle ne constitue qu'un indicateur au niveau communal pour apprécier l'impact financier de la réhabilitation en fonction des contraintes mises en évidence.

Pour dresser l'estimation financière, les bases suivantes ont été retenues :

Collecte des eaux usées et reprise des sorties d'eaux usées :

Ce prix englobe les travaux nécessaires à la mise à jour des différentes sorties d'eaux usées, à leur regroupement, à la pose de regards de visite. Ce sont des travaux de terrassement souvent réalisés à la main, de mise en place des réseaux jusqu'à la fosse toutes eaux, puis de la fosse au dispositif d'épuration dispersion.

Le coût de ces travaux est évalué forfaitairement à **1000 € HT**.

Pré-traitement des eaux usées :

Ce prix comprend la mise en œuvre d'une fosse toutes eaux PEHD. Le dimensionnement de base est de 3000 litres (volume minimal imposé pour une construction de 5 pièces principales maximum).

Le coût de ces travaux est évalué forfaitairement à 2000 € HT pour une fosse de 3000 l.

Épuration et dispersion :

Ce prix correspond à la réalisation des dispositifs d'épuration et de dispersion. Il dépendra du type de filière et du dimensionnement proposé. Les bases suivantes ont été retenues.

Filières	Base de dimensionnement.	Prix moyen de la filière en Euros HT
Tranchées d'infiltration	60m	4 000
Lit d'infiltration	100 m ²	5 000
Terre d'infiltration	25 m ²	10 000
Filtre vertical drainé	25m ²	8 000
Zone de dispersion	25 m ²	2 500
Filtre à sable vertical non drainé	35 m ²	6 000
Filtre compact	U	14 000

Ce prix n'intègre pas le poste de relevage, la création d'un poste sera évaluée à **2500 € HT**.

Frais divers : Ce prix comprend la remise en état de la parcelle, l'évacuation des déblais, le remblaiement. Le coût de ce poste intègre les difficultés d'exécution des travaux. Un barème a été évalué en fonction de la classe de difficulté à la pratique de l'assainissement non collectif.

Classes de difficulté	Coût retenu en €
1	1 000 €
2	2 000 €
3	3 000 €
4	5 000 €

Synthèse :

Filière type	Coût retenu en € HT hors pompe éventuelle et frais divers
Fosse toutes eaux et épandage	7 000
Fosse toutes eaux, filtre drainé et zone de dispersion	13 500
Fosse toutes eaux, filtre drainé et rejet milieu récepteur	11 000
Fosse toutes eaux et terre d'infiltration	13 000
Filière compacte et micro station	17 000

4.3.3 Les charges d'entretien et d'exploitation.

A ce stade de l'étude, le descriptif et l'analyse de ces charges seront sommaires.

La prise en charge de l'entretien des installations d'assainissement non collectif est facultative.

Dans l'hypothèse posée pour l'estimation du coût des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, la maîtrise d'ouvrage étant réalisée par la collectivité, un service de maintenance et d'entretien devra être créé.

L'entretien des ouvrages comprend quatre postes :

- + Le contrôle des installations : **30 €** HT/an /installation.
- + La vidange de la fosse toutes eaux tous les 4 ans : **80 €** HT/an/installation.
- + La surveillance des postes de relevage : **20 €** HT/an/installation.
- + Le renouvellement des pompes tous les 5 ans : **100 €** HT/an/installation.

4.3.4 Evaluation sommaire de l'assainissement non collectif

L'approche sera menée en intégrant les informations suivantes !

- + Prise en compte du taux de conformité.
- + Prise en compte des contraintes d'habitat.
- + Prise en compte des contraintes d'aptitude des sols

Il convient de prendre en compte les points suivants

- + 21 des habitations présentent des contraintes prohibitives pour lesquelles il est prévu la mise en œuvre de microstations d'épuration ;
- + Une aptitude des sols défavorables à la technique d'épandage qui conduira à la mise en œuvre des filières suivantes :
 - o Filtre à sable étanché avec zone d'infiltration : 14
 - o Filtre à sable étanché avec rejet exutoire : 49
 - o Terre drainé : 6
- + Nombre de pompe de relevage : 50

Le taux de conformité communal en de 27,6%.

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Fosse toutes eaux et épandage	7 000,00 €	0	- €
Fosse toutes eaux, filtre drainé et zone de dispersion	13 500,00 €	14	189 000,00 €
Fosse toutes eaux, filtre drainé et rejet milieu récepteur	11 000,00 €	49	539 000,00 €
Fosse toutes eaux et terre d'infiltration	13 000,00 €	6	78 000,00 €
Filière compacte et micro station	17 000,00 €	21	357 000,00 €
Classe 1	1 000,00 €	16	16 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	16	32 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	26	78 000,00 €
Classe 4	5 000,00 €	26	130 000,00 €
Poste de relevage	2 500,00 €	50	125 000,00 €
SOUS TOTAL			1 544 000,00 €
Divers			308 800,00 €
TOTAL			1 852 800,00 €
Nombre de logement	90	par bcht	20 586,67 €

En tenant compte d'un taux de conformité de 27,6%, l'enveloppe financière peut être ramenée à 1 341 143 euros HT.

CHAPITRE 5 : CONCLUSIONS

Pour la commune de SAINT SAIRE, la comparaison des scénarii est la suivante en termes d'investissement :

	Assainissement collectif du village	Assainissement non collectif
90 branchements	Public : 1 354 240€ Soit 15 471 €/Bcht Privé : 295 800€ Soit 3 287€/Bcht	Privé : 1 341 143€ en intégrant 27,6 % de logements conformes
	Assainissement collectif inter village	Assainissement non collectif
188 branchements avec BOUELLES, NESLE HODENG, SAINT SAIRE.	Public : 4 131 240 € Soit 21974€/Bcht Privé : 292 200€ Soit 3 150 €/Bcht	Privé : 2 282 431€ en intégrant les taux de conformité de 66,8% pour Bouelles, 35,4% pour Nesle Hodeng et 27,6% pour Saint-Saire.